



Public visé

Opticiens, monteurs vendeurs
de l'optique

Pré requis

Aucun

Durée

3.50 heures

Intervenant

Formateur spécialisé

Evaluation initiale

Questionnaire

Validation

Un certificat de réalisation

Tarifs

195 € nets

RÈGLES D'EXERCICE, DE DÉLIVRANCE ET DE PRISE EN CHARGE D'UN ÉQUIPEMENT D'OPTIQUE



Thème : Législation & réglementation

OBJECTIFS

- * Connaître et maîtriser les règles d'exercice de l'opticien lunetier
- * Maîtriser en termes de législation, la validité d'une ordonnance, les modifications que l'opticien est en droit d'y apporter et les règles de renouvellement
- * Adopter les bonnes pratiques vis-à-vis de l'ophtalmologiste
- * Manier les prises en charge optiques selon la périodicité

PROGRAMME

- Les règles d'exercice de l'opticien lunetier
- L'examen de la réfraction
- Délivrance et ordonnance
- La validité d'une ordonnance
- Les bonnes pratiques HAS
- La périodicité d'une prise en charge

Moyens pédagogiques

La formation est organisée en modules de formation à distance, modules dynamiques et interactifs, incluant des apports théoriques, des exercices, des vidéos, des tests.

Outils pédagogiques

Supports audiovisuels sur plateforme LMS

Un accompagnement pédagogique est proposé par le formateur via la plateforme

Une assistance technique est à disposition des stagiaires

Support de formation téléchargeable à l'issue de la formation.

Dispositif de suivi d'exécution du programme

En début de formation, une évaluation des connaissances est réalisée sous forme de questionnaire. Un quiz en fin de formation permet de mesurer les acquis des stagiaires.

Informations et inscriptions



134, Route de Chartres, 91440 Bures sur Yvette – <https://ico.asso.fr/formation-professionnelle>

Tél. +33 1 64 86 12 16 - cmo@ico.asso.fr

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF FONDÉE ET DÉCLARÉE CONFORMÉMENT À LA LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901
SIRET : 78517491300018 - CODE APE : 8542Z - N° déclaration d'activité 11 91 00106 91

Réf : REG 1

Le 19/10/2021